

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société Amman & co S.A du groupe Artis.

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle qu'elle a été modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Noms des entreprises et groupes concernées:

- L'acquéreur : Société «Amman & Co, s.a » , filiale du groupe Overseas Catering & Services;
- La cible: le groupe Artis.

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif

Secteurs économiques concernés

- Le marché du nettoyage et du gardiennage

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 1^{er} Juin 2023.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu une notification en vertu de laquelle Amman & Co, filiale du groupe Overseas Catering & Services, envisage d'acquérir, directement et indirectement, entre 80% et 100% des sociétés Artis Environnement, Artis Environnement Centre, Artis Environnement Nord, Artis Environnement Sud et Artis Gardiennage Prévention et Protection.

Amman & Co est une société anonyme de droit marocain ayant pour objet principal la prise de participation.

Artis Environnement, Artis Environnement Nord et Artis Environnement Sud sont des sociétés à responsabilité limitée de droit marocain ayant pour objet principal le nettoyage industriel et services associés, la manutention, la formation professionnelle et la dératisation et désinfection.

Artis Environnement Centre est une société à responsabilité limitée de droit marocain ayant pour objet principal le nettoyage industriel et services associés ainsi que la gestion des déchets et leur élimination.

Artis Gardiennage Prévention et Protection est une société à responsabilité limitée de droit marocain ayant pour objet principal les activités de gardiennage.

Fait à Rabat le 18 mai 2023.